



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 36089

Texte de la question

M Jean-Claude Lamant attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de promouvoir le patrimoine. Le patrimoine architectural est en France encore trop mal entretenu car il est trop abondant, trop divers, trop méconnu. La loi de programme n° 88-12 du 5 janvier 1988 relative au patrimoine monumental a pour objet de remédier à cette situation regrettable. En dehors des crédits nécessaires et prévus par ce texte, une des causes de cette situation tient sans doute au fait que les Français n'ont pas assez conscience de l'importance qu'il y a à sauver et à restaurer, à mettre en valeur et à animer un monument. Deux façons de faire connaître et aimer les monuments consistent à organiser des classes de patrimoines pour les scolaires et des assises du patrimoine à l'échelon départemental ou régional. Quand elles ont été organisées, ces expériences ont été très concluantes. Il lui demande ce qu'il entend faire s'agissant de la généralisation de ces expériences.

Données clés

Auteur : [M. Lamant Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36089

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 529